

## 1913-2013 : le Grand Paris a 100 ans



### MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Pour comprendre l'étendue de la réforme territoriale et les changements dont elle est porteuse, l'IAU idF publie une série de documents éclairant les enjeux liés à la création de la métropole du Grand Paris.

Un premier article explorait le contenu de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation de la métropole (Maptam). Ce deuxième article retourne un siècle en arrière et porte un regard sur la naissance de la notion de Grand Paris. L'ensemble des articles est consultable sur notre site Internet : [www.iau-idf.fr](http://www.iau-idf.fr)

**Le projet de loi de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation de la métropole » débouchera sur la création de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) « métropole du Grand Paris ». Cette nouveauté fête en réalité son centenaire : analyse.**

La notion de « Grand Paris » forme le *continuum* d'une réflexion portée depuis un siècle et dont la création de la région Île-de-France a été l'un des relais au tournant des années 1970-1980. Dès 1913, la Commission d'extension de Paris proposait une planification à l'échelle du département de la Seine, annonçant l'idée d'une métropole parisienne. Instituant de nouveaux outils d'analyse (prise en compte de l'existant) et de programma-

tion, introduisant un urbanisme de projet, pragmatique et rationnel, cette réflexion a porté un certain nombre de révolutions urbanistiques. Cette étape semble pourtant avoir été oubliée ou minimisée : « ... une première tentative de planification de la région parisienne avait été faite par la Commission de l'extension de Paris créée en 1911, mais elle n'aboutit pas : ses efforts de mise en œuvre d'une politique de concertation avec des professionnels et des hommes poli-

tiques s'avèrent vains »<sup>(1)</sup>. Avec le recul, force est de constater que dès 1913 les prémices avaient été définies, éclairant certains enjeux actuels nés de la modification des rapports entre Paris et les communes qui l'entourent.

#### Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'éclatement de l'harmonie Paris/banlieue

La nécessaire complémentarité entre Paris et les villes et villages du pourtour, sources d'approvisionnement, a été la réalité durant de nombreux siècles. Le nom même de banlieue témoigne d'un espace au destin commun placé sous le même « ban ». La banlieue est l'antichambre de la ville. Pourtant, dès l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle, le rapport se modifie : la capitale, qui ne cesse de se déve-

lopper, devient envahissante. Un nouveau modèle urbain commence à émerger, mais un modèle imparfait. Jusqu'alors Paris et les bourgs de banlieue avaient crû de manière naturelle par élargissement progressif de leur front urbain, de façon annulaire le plus souvent ou en suivant les axes. Si cela est très visible pour Paris qui régulièrement double de superficie, cela l'est aussi pour chaque village. Ce modèle traditionnel éclate cependant et deux mouvements se conjuguent sur fond de révolution industrielle, exigeant une main-d'œuvre toujours plus abondante et concentrée. La population de Paris croît très rapidement et si,

(1) Les Cahiers de l'Aurif, « 40 ans de planification en région Île-de-France » n°70, décembre 1983.

dans la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle, la capitale peut contenir sa population dans ses limites haussmanniennes, elle rejette toujours plus au-delà les nouvelles populations qui arrivent dans des proportions inégales jusqu'alors<sup>(2)</sup>.

Le *Rapport de la Commission d'extension de Paris* le note : « Les statistiques font savoir que la population de la banlieue du département de la Seine a quintuplé depuis 50 ans ; elle n'atteignait pas 260 000 habitants en 1861 ; elle dépassait 1 200 000 habitants en 1911 ».

### Paris exporte ses nuisances hors les murs

Un second mouvement, d'une autre nature, existe. Face aux nuisances engendrées par l'industrie, Paris ne peut résister à l'appel du vide que représente la banlieue. De l'espace et une faible urbanisation constituent la terre d'accueil idéale de ses établissements les plus polluants (manufactures et ateliers insalubres, incommodes et dangereux), qui, depuis le décret impérial du 15 octobre 1810, doivent quitter Paris. Les communes de banlieue disposent alors de pouvoirs, de la simple « permission de l'autorité administrative » à la décision de la localisation de la manufacture par rapport aux habitations, permettant de repousser hors de la zone bâtie les nuisances industrielles. La conquête des industries parisiennes sur l'espace banlieusard commence par l'épandage des déchets parisiens, puis s'accélère avec l'implantation d'usines à risques d'explosion ou d'industries de chimie organique polluantes qui se répartissent dans les communes limitrophes. Ces délocalisations ne cessent de s'étendre et, en 1886, le nombre d'industries classées en banlieue dépasse les 500. Dans un premier temps, ces activités occupent des terrains qui, jusque-là, n'étaient pas habités et n'accueillaient que des exploitations agricoles. Ce sont souvent les terrains de bord de Seine qui sont utilisés.

### Nouveaux quartiers, nouveaux réseaux

De nouveaux quartiers apparaissent complètement déconnectés des anciens villages. Ainsi, s'il s'agit d'une même commune, cette croissance produit davantage une ville éclatée qu'une ville qui grossit. Villes éclatées entre plusieurs polarités qui succèdent aux anciens villages ordonnés comme l'étaient tous les villages ruraux. Cet éclatement se retrouve dans la voirie. Durant longtemps, elle s'est partagée entre les chemins reliant entre eux villages, fermes et hameaux, et les grandes routes royales puis nationales pour les liaisons lointaines de ville à ville développées surtout à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les emprises industrielles créent de nouveaux réseaux, comme le feront les lotissements. À cela s'ajoute les tracés « mécaniques » des voies de chemin de fer qui, si elles facilitent les liaisons radiales, entraînent en revanche des coupures urbaines. Au point que certaines communes sont scindées (Nogent-sur-Marne/Le Perreux, Maisons-Alfort/Alfortville...). Les communes n'allant pas jusqu'à la partition doivent accepter des quartiers et des développements séparés. Deux modèles très différents cohabitent donc de part et d'autre de l'enceinte parisienne, au mépris de la cohérence d'ensemble. D'un côté une ville ordonnée (ou réordonnée depuis Haussmann), de l'autre des communes développées selon plusieurs logiques<sup>(3)</sup>. Avec la démolition programmée des fortifications de Thiers en s'appuyant sur les pouvoirs du préfet de la Seine, il est normal que des projets de rationalisation et de programmation à l'échelle du département, et non plus commune par commune, aient vu le jour. Une large réflexion apparaît ainsi à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle sur la nécessaire relation de Paris à sa banlieue, réflexion sur l'extension d'une ville, qui trouve son écho à l'échelle européenne.

### Le Casier archéologique et artistique, naissance d'une réflexion patrimoniale

Face à la croissance urbaine de Paris en 1913, Bonnier et Poète se sont grandement interrogés sur le devenir d'un certain nombre d'éléments architecturaux ou historiques soumis à une forte pression, voire à des destructions. Déjà pris en compte dans le *Rapport de la commission d'extension de Paris*, ce souci patrimonial se trouve renouvelé après la guerre. Il s'est alors agi de faire un inventaire auquel se reporter en cas de projet, intitulé le « Casier archéologique et artistique de Paris et du département de la Seine ». Il est mené par la Commission du Vieux Paris (où figurent préfet de la Seine, experts, élus...) ayant un rôle consultatif. Le casier adopte une forme systématique : un dossier par quartier à Paris et un par commune de banlieue. 6 000 dossiers sont ainsi traités pour plaider la conservation d'un patrimoine contemporain, de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle et prenant en compte tant les sites non construits que les ensembles d'habitations, le patrimoine industriel, le petit patrimoine, etc. Une des spécificités de ce casier touchant à l'urbanisme est qu'il n'a pas qu'une visée d'inventaire puisqu'il œuvre pour instituer un dépôt de permis si l'immeuble concerné y est inscrit, ouvrant la voie à un urbanisme réglementaire. Le casier, commencé en 1919, est achevé en 1928. Il a su anticiper la loi Malraux de 1962 sur les secteurs sauvegardés, l'Inventaire général des richesses artistiques de la France, initié dans les années 1970, ou encore la Protection Ville de Paris, reprenant dans le PLU le même travail d'inventaire et soumettant à autorisation les travaux pour les immeubles y figurant, c'est-à-dire mêlant patrimoine et aménagement.

### La Commission d'extension de Paris, vers la métropole

En 1910, un an après une première demande portée par le préfet de la Seine Justin de Selves, un conseiller municipal de Paris, Louis Dausset, propose la création d'une commission en « charge d'étudier les questions que soulève l'extension de Paris ». Elle se justifie selon lui « car, tandis que nous nous absorbons uniquement dans les transformations et les embellissements de Paris, les communes suburbaines qui sont venues s'accrocher en quelque sorte à son enceinte se développent avec une rapidité toujours plus grande [...] Paris et sa banlieue forment une agglomération de 3 500 000 habitants environ ayant les mêmes intérêts au point de vue de la circulation, de l'hygiène et de l'esthétique »<sup>(4)</sup>. La commission est finalement créée en 1911 par le préfet de la Seine Marcel Delanney qui définit son rôle : « Rechercher comment l'extension de Paris pourrait s'effectuer, non au gré du hasard, des circonstances ou des intérêts particuliers, mais d'après un plan méthodique et harmonieux, tenant compte des intérêts de toute nature, sociaux,

économiques, hygiéniques et artistiques de la capitale »<sup>(5)</sup>. Ainsi, trois principes encore très actuels sont posés : une réflexion globale sur le territoire et sur ses enjeux ; une remise en cause du pouvoir communal et une méthode rigoureuse fondée sur des études et des statistiques. La commission, présidée par le préfet et composée de 54 membres, ne se réunit qu'une fois en 1912 mais elle permet la commande d'un rapport, dans un contexte marqué par la pression démographique et par l'arrivée du métro, reconfigurant la morphologie urbaine.

### Marcel Poète et Louis Bonnier, précurseurs d'un nouvel urbanisme

Le *Rapport de la Commission d'extension de Paris*, premier

(2) À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris compte environ 500 000 habitants ; elle atteint le million dès les années 1840, elle double en 1876 (annexion des 11 communes) puis triple en 1921 où elle atteint son maximum avec 2,9 millions d'habitants.

(3) L'aménagement communal est tant du ressort du département de la Seine que de celui des communes.

(4) Louis Dausset, *Rapport sur le projet de budget de 1911*, 25 décembre 1910.

(5) Discours inaugural de la Commission d'extension, 28 février 1912.

# Le Grand Paris dans le mouvement

## Avant-projet d'un plan d'extension de Paris, par l'architecte Louis Bonnier, 1913



Si Bonnier envisage une extension de Paris visant à équilibrer le rapport entre la circulation et les espaces libres, ne disposant pas de moyens d'interventions sur le foncier privé, il ne réalise pas un projet d'ensemble mais base son plan à l'échelle du département de la Seine sur le maintien et la création d'espaces verts publics, autour desquels se créeraient de nouveaux logements. Pour ce faire, il prend en compte la démolition future des enceintes de Paris qui constitueraient une ceinture verte autour de la capitale mais aussi les forts qui ont perdu leur dimension stratégique. Il imagine ainsi une promenade de fort à fort à l'est de Paris, idée reprise par Roland Castro pour sa proposition de Grand Paris. Il décline localement ces projets de parcs, comme ici sur l'emprise du fort d'Aubervilliers ou sur la Porte de Vincennes.



Essai d'aménagement du parc d'Aubervilliers

## Projet européen de « métropolisation »

### Réflexion européenne sur la ville : Berlin, Londres, Barcelone...

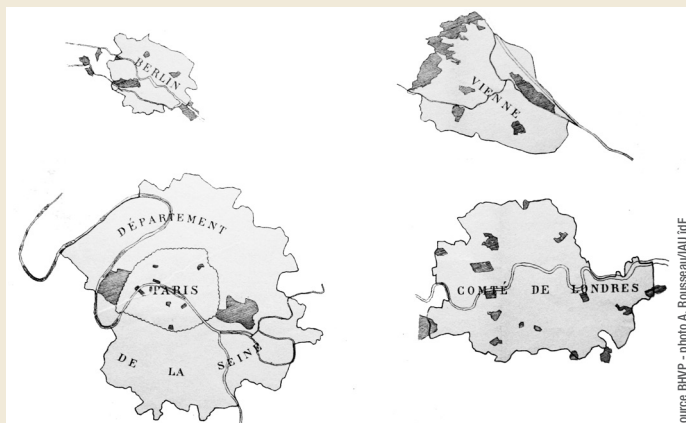
La Commission d'extension de Paris s'inscrit dans un mouvement international de réflexions, marquant notamment le passage de l'art urbain à l'urbanisme et de la ville à la métropole. Louis Bonnier écrit ainsi dans *Considérations techniques préliminaires* : « Une loi prussienne de 1911 vient juste de créer le grand Berlin [...]. Or, il existe un « grand Paris », constitué à l'avance, pourvu

d'une organisation administrative complète : le département de la Seine que les Allemands eux-mêmes rapprochent de leur « grand Berlin » et qui pourrait être également comparé pour son étendue au comté de Londres ».

À Londres a lieu en 1910 la *Town planning conference* où, au-delà d'une rétrospective de l'histoire des villes européennes, est également abordée la prospective face à l'extension urbaine, tandis que la question de l'hygiène est soulevée. Les notions de bien-être et de rationalisation de la ville sont au cœur des débats.

La même année se déroule le concours du Grand Berlin, une initiative privée, afin de définir un plan d'extension pour les 50 prochaines années. Stübgen gagne le concours avec une *RingStrasse* (voie périphérique) tracée grâce à la suppression des fortifications, sur l'exemple de Paris. Hegenmann, influencé par la petite ceinture parisienne, dessine le plan du « R Bahn », transport périphérique autour de la capitale. Ce concours pose les fondamentaux de la réorganisation de la ville qui sera opérée après 1920.

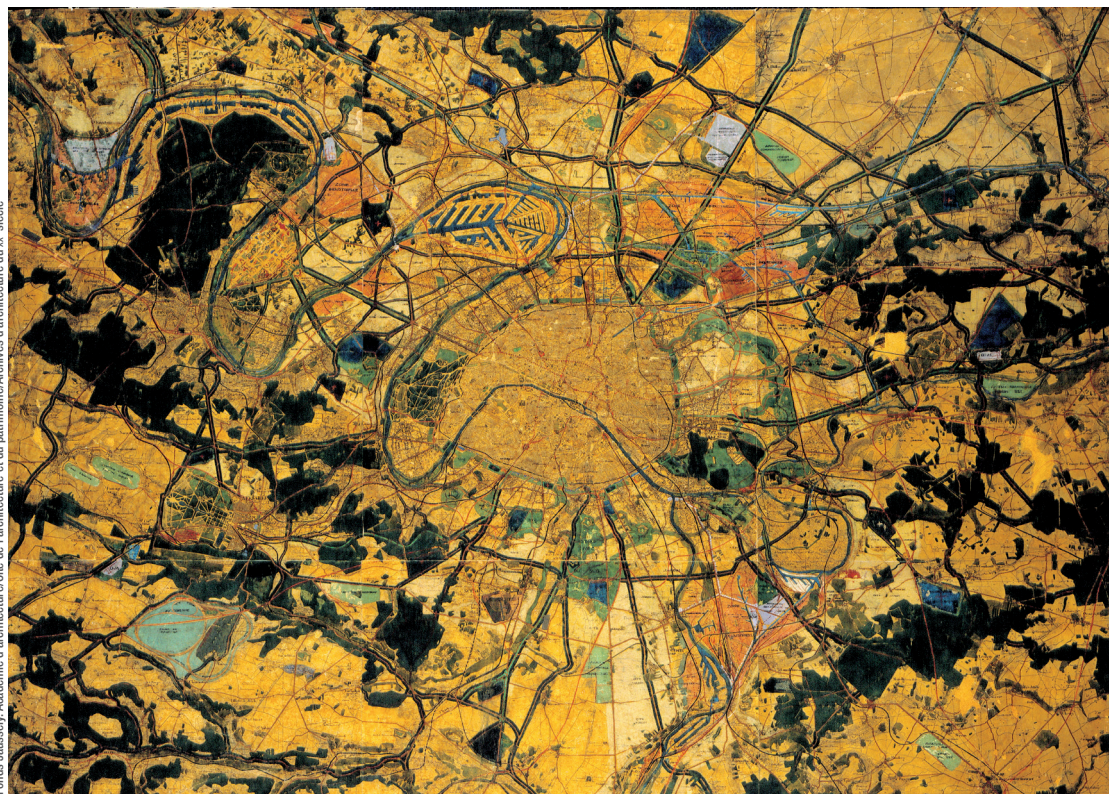
L'Espagne, plus discrète, connaît le même phénomène : Barcelone annexe six communes en 1897. En 1903, un concours international vise à concevoir les zones urbaines et à urbaniser. Là encore, la question de rationalisation urbaine est prégnante : le gagnant, Léon Jaussely, s'appuyant sur le zonage, implante les activités en fonction de leurs dessertes projetées. En 1914, la proposition d'un « Gros Barcelone » fait directement référence à l'extension de Berlin. D'une simple esthétique urbaine, la réflexion conjointe des ingénieurs, architectes ou autres voyers démontre le système d'influences européen dans les logiques urbaines, pousse vers l'étude prospectiviste et la planification, en s'appuyant sur l'analyse factuelle et en intégrant une vision métropolitaine.



Source BHP - photo A. Foussseau/ADP idf

Dans *Considérations techniques préliminaires*, Louis Bonnier compare la surface et la répartition des espaces verts de quatre capitales européennes : Berlin, Vienne, le comté de Londres et Paris. Pour la capitale française, il ne s'arrête pas à ses limites mais à celles du département de la Seine qu'il envisage être le Grand Paris.

### Projet lauréat de Léon Jaussely au concours de 1919



Fonds Jaussely, Académie d'architecture/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX<sup>e</sup> siècle

Lors du concours de 1919, Léon Jaussely réalise un projet d'aménagement d'ensemble de la région parisienne, annonciateur du plan Prost. Points remarquables du plan, la voirie créée est principalement circulaire, de banlieue à banlieue, et non radiale ; par ailleurs, l'emprise d'un grand port sur la boucle de Gennevilliers apparaît clairement alors que les premières darses ne seront effectivement creusées qu'en 1928.

projet d'ensemble à l'échelle du département de la Seine, est produit en 1913 par Marcel Poëte<sup>(6)</sup> et Louis Bonnier<sup>(7)</sup>. La notion de prévision urbaine y est centrale, fondée sur une analyse de tendances pour l'avenir et de documentations scientifiques. S'il n'intègre pas la notion de zonage qui émerge au début du xx<sup>e</sup> siècle, il est pourtant précurseur en matière de programme et de transformations structurelles urbaines.

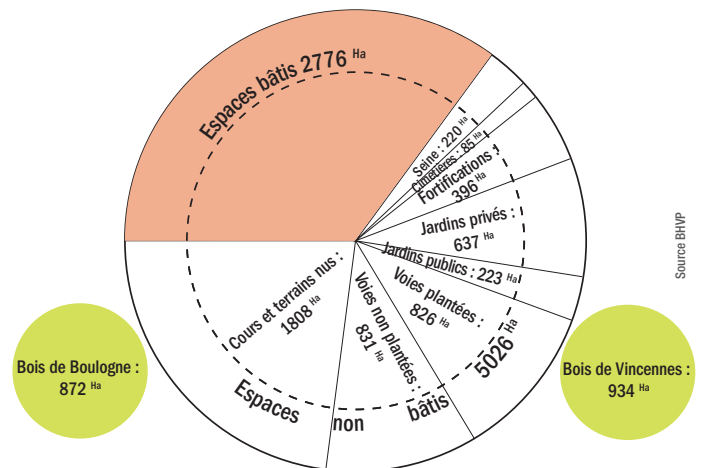
L'ouvrage comporte deux volumes : dans le premier, *Aperçu historique*, Marcel Poëte traite de l'histoire de l'agglomération parisienne depuis le xv<sup>e</sup> siècle. Il insiste sur ses transformations successives suite à l'annexion parisienne des zones suburbaines de 1859 et sur les mouvements de population entre Paris et la banlieue au xix<sup>e</sup> siècle. Ce tome livre d'une manière très moderne une analyse des mouvements de population, des coûts de l'extension, la localisation des différentes classes sociales par secteur... problématisant les enjeux contemporains du département.

Dans le second volume, plus prospectif, *Considérations techniques préliminaires*, Louis Bonnier s'intéresse aux transformations structurelles de l'agglomération. Pour lui, « le département de la Seine, dont le territoire couvre 47 389 hectares, paraît former le cadre naturel d'un plan d'extension ». Cette limite lui semble meilleure que celle qui s'appuie sur un rayon de 10 km de largeur autour de Paris car « purement théorique [elle serait] difficile à déterminer sur le terrain avec précision ». Deux chapitres découpent l'ouvrage : la circulation et les espaces libres : « Il importe dès maintenant, dans l'intérêt de l'hygiène, de l'harmonie, de la beauté même du plus grand Paris, de s'opposer à l'entassement des maisons dans des agglomérations dont la densité s'augmente si rapidement, d'y réserver les terrains nécessaires à l'élargissement des principales voies de com-

munication, à la création de promenades suffisantes en nombre et en étendue ». Les problèmes d'encombrements dans la capitale, rendent nécessaire d'élargir la voirie sans appliquer de plan d'extension systématique mais, au contraire, étudié au cas par cas. Apparaît déjà l'idée de raccorder les voies de banlieue à banlieue pour favoriser les itinéraires continus. Pour répartir au mieux la population, il convient également de s'appliquer à son bien-être en considérant les espaces libres : « Comment diffuser cette population ? En s'efforçant de distribuer harmonieusement dans la cité de demain les pleins et les vides, en y défendant les espaces libres contre l'envahissement désordonné des constructions. Diffusion de la population, création d'espaces libres : ces deux termes sont nécessairement liés ». Bonnier propose alors de recourir à l'expropriation et à l'utilisation d'établissements publics désaffectés, pour y implanter des espaces libres. S'il n'est pas encore possible de maîtriser la construction, encore trop dépendante du droit de propriété alors tout puissant, il faut l'organiser au mieux grâce à la création de voies nouvelles et d'infrastructures de transports en commun sur lesquelles viendront s'implanter des habitations.

Face au caractère rationnel de la planification et aux changements que cela suppose, Bonnier insiste sur la prise en compte de la dimension esthétique et historique de la ville : « Il faudra tenir compte de l'exécution partielle des anciens alignements ; épargner les vieux immeubles que leur caractère historique et leur beauté doivent rendre inviolables » ou encore « Mais est-il impossible de concilier l'esthétique et l'hygiène, d'épargner entre les masures du Vieux Paris les belles demeures dignes d'être conservées ? ». L'intérêt patrimonial apparaît au sein du projet urbain, lui donnant une épaisseur historique et esthétique, dans un contexte marqué

## Comparaison des surfaces occupées à Paris



Le Rapport de la Commission d'extension de Paris s'appuie sur une méthode fondée sur la statistique et l'analyse. Bonnier étudie ici l'occupation des sols au sein de la capitale afin d'établir un ratio population/espace libre. Schéma réalisé d'après le dessin original de Bonnier.

par la nouvelle loi sur la protection des monuments historiques<sup>(8)</sup>.

### La méthode Louis Bonnier : analyse et statistique

La méthode de Louis Bonnier, appuyée sur l'analyse de cartes thématiques (répartition de la population, état sanitaire de Paris...) et de données statistiques, permet la planification de ce territoire. L'idée est alors de calibrer son aménagement face aux extensions attendues. À l'aide d'indicateurs, il s'agit de saisir le rapport entre bâti/non bâti, la répartition homogène des espaces libres et de la population, ce qui influe nécessairement sur la régulation de la circulation et des déplacements.

### « Quelle gouvernance ? », la question est posée

Il s'agit dès lors de trouver une meilleure articulation entre le formalisme parisien et la banlieue informelle, d'où le choix des frontières administratives du département de la Seine. Comme l'indique Bonnier : « Le plus grand Paris, son réseau de rues, de routes, de chemins de fer, de tramways, d'égouts [...] ne doivent pas se former au hasard, sans direction d'ensemble, sans coordination et notamment sans liaison entre les deux parties de l'agglomération, encore séparées aujourd'hui par les

fortifications ». Cette départementalisation est importante. Elle pose dès 1913 la question de la gouvernance. L'existence de l'agglomération ne peut se faire à travers les seuls pouvoirs communaux. Il revient aussi à l'État, via le département et le préfet, d'intervenir. La guerre et le manque de coordination entre la Commission et les dirigeants de l'époque, surtout à une ère où le pouvoir communal assuré par la loi de 1884 était puissant, ont alors interrompu, mais non rompu, le fil de cette réflexion.

### Le concours d'idées international de 1919

Le Rapport de la Commission d'extension de Paris a nourri, pour le siècle qui s'ouvrait, un certain nombre de réflexions sur

(6) Marcel Poëte (1866-1950) est archiviste-paléographe. Conservateur en chef de la Bibliothèque historique de Paris pendant une trentaine d'années, et secrétaire de la Commission du Vieux Paris de 1914 à 1920, il donne de nombreuses conférences à travers le monde. En 1917, il transforme la Bibliothèque historique en Institut d'histoire, de géographie et d'économie urbaine de la Ville de Paris, dont il est le premier directeur. Il y enseigne l'évolution des villes.

(7) Louis Bonnier (1856-1946), architecte-voyer de la ville, a occupé de nombreuses fonctions administratives telles qu'inspecteur général des services techniques d'architecture et d'esthétique de la Seine, architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux ou rapporteur de la commission chargée de réviser les règlements de voirie de Paris. En 1917, il fonde l'École supérieure d'art public (Institut d'urbanisme de l'université de Paris).

(8) Loi du 31 décembre 1913.



J.-C. Patacchi/Urbis Images/IAU idf

**Depuis 1913, la banlieue a connu des développements successifs malgré des essais de planification, provoquant dans certains secteurs le télescopage des époques de construction et constituant des tissus mixtes et imbriqués.**

la planification de la région Île-de-France dont le concours de 1919 est la première étape.

1919 apparaît en effet comme une année charnière pour l'urbanisme : l'école des Hautes études urbaines est fondée ; la revue *La vie urbaine* est créée par Poète et Bonnier ; la Loi Cornudet, qui pose les bases de la planification urbaine moderne, est votée alors que se pose la question du réaménagement de la zone liée aux fortifications. Dans ce contexte, un concours d'idées international est organisé par le conseil général de la Seine pour « l'aménagement, l'embellissement et l'extension de Paris ». Il fait place à des propositions libres selon des thèmes définis : « les projets d'aménagement d'ensemble de la région parisienne » (dans le respect de la loi Cornudet) ; « l'aménagement des fortifications et de la zone » et des projets ponctuels hors de Paris. Le rapport Bonnier-Poète alimente les projets des participants.

De la trentaine de contributions, il ne reste que peu de traces aujourd'hui, si ce n'est la victoire pour la section 1 de Léon Jausse, fortement documenté et fondant ses plans sur un grand nombre de données scientifiques, à l'instar de Louis Bonnier. Étendant sa réflexion au-delà des questions de loge-

ments et d'industries, il insiste sur les infrastructures irriguant la région parisienne et au-delà. Dans un contexte marqué par le démantèlement de l'enceinte de Thiers, il propose un projet libre de toute contrainte administrative en étendant le réseau ferré et les canaux, construire des autoroutes paysagées et transférer certains établissements vers la banlieue. Il fait grand usage du zonage en spécialisant des quartiers pour répondre à des besoins de fonctionnalisme, d'hygiène et d'esthétisme. Dans les autres sections, certains proposent déjà la construction de villes nouvelles.

### Les débuts de la planification

Peu de conséquences directes ont semblé découler du rapport Bonnier-Poète. Cependant le concours international de 1919, notamment avec le projet Jausse, inaugure les grands travaux de planification (du plan Prost des années 1930 à l'actuel schéma directeur) et ouvre une nouvelle approche de la compréhension de Paris et de l'espace qui l'entoure, une approche globale. La Commission d'extension de Paris aura permis de faire évoluer les concepts urbains, leur représentation et la planification territoriale. Le rapport a renouvelé le projet urbain, faisant

de l'urbanisme une discipline transversale à part entière. La loi Cornudet, promulguée au sortir de la guerre en mars 1919 (qui sera abordé dans une prochaine *Note rapide*), prolongera cette réflexion en mettant en œuvre des plans d'aménagement, d'embellissement et d'extension pour toutes les communes de la Seine. Avec son article 9 qui aura peu d'échos dans un premier temps, la loi établit les fondements d'une intercommunalité. Dès lors, un cadre réglementaire, législatif et technique et une nouvelle gouvernance avec une place accrue donnée aux élus communaux se mettent en place pour envisager l'urbanisme et dessiner peu à peu un Paris dépassant les frontières administratives de la capitale. Il est inévitable actuellement de faire un parallèle avec la métropole du Grand Paris qui se dessine et qui a ce même objectif déjà esquissé en 1913 : la prise en compte de la population et la cohérence d'un territoire, afin « d'améliorer le cadre de vie de ses habitants, de réduire les inégalités entre les territoires qui la composent [...]. La métropole du Grand Paris élabore un projet métropolitain »<sup>(9)</sup>.

Amélie Rousseau, Philippe Montillet ■

(9) Article 4 de la loi Maptam.

### Pour en savoir plus

- Le rapport de la Commission d'extension de Paris est consultable à la Bibliothèque historique de la ville de Paris (BHVP), sous la cote 944.361 COM.
- ALBA Dominique (dir.), *La ceinture verte de Paris au XX<sup>e</sup> siècle, hier, aujourd'hui, demain ?* Apur, juillet 2013.
- BOURILLONET Florence, FOURCAUT Annie (dir.), *Agrandir Paris, 1860-1970*, Publications de la Sorbonne, 2012.
- CARMONA Michel, *Le Grand Paris, L'évolution de l'idée d'aménagement de la Région Parisienne*, Paris, 1979.
- COTTOUR Claude, *Le Grand Paris à l'échelle du département de la Seine*, Dreif, 2008.
- Les *Cahiers de l'aurif*, « 40 ans de planification en région Île-de-France » n° 70, décembre 1983.
- Colloque « Inventer le Grand Paris », 5 et 6 décembre 2013, Cité de l'Architecture et du patrimoine.
- DEMOUEVAUX Jean-Pierre, LEBRETON Jean-Pierre, *La naissance du droit de l'urbanisme, 1919-1935, Les grands textes du droit de l'urbanisme*, édition Journaux officiels, 2007.
- FOURCAUT Annie, BELLANGER Emmanuel, FLOINNEAU Mathieu, *Paris/Banlieues, conflits et solidarités*, éditions Créaphis, 2007.
- FOURCAUT Annie, *Paris et les banlieues, naissance d'un espace urbain, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, UOH, 2012.

**Directeur de la publication :** François Dugeny

**Auteurs :** Amélie Rousseau  
Sous la direction de Philippe Montillet

**Rédactrice en chef :** Marie-Anne Portier

**Corrections :** Isabelle Barazza

**Maquette :** Vay Ollivier  
Sous la direction de Frédéric Theulé

**Diffusion par abonnement**  
80 € par an (= 40 numéros) - 3 € le numéro

**Service diffusion-vente**  
Tél. : 01 77 49 79 38  
15, rue Falguière 75015 Paris

ISSN 1967 - 2144  
ISSN ressource en ligne 2267-4071

[www.iau-idf.fr](http://www.iau-idf.fr)